



## AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à connaissance du public que la décision du conseil communal du 6 octobre 2021 portant fixation du règlement-taxe relatif à la gestion des déchets a été approuvée suivant arrêté grand-ducal du 20 octobre 2021.

Bech

Altrier

Blumenthal

Geyershof

Graulinster

Hemstal

Hersberg

Kobenbour

Rippig

Zittig

Le règlement devient obligatoire trois jours après sa publication au mémorial.

Le texte du règlement est à disposition du public à la maison communale et est publié au site internet [www.bech.lu](http://www.bech.lu).

Bech, le 03.11.2021

Pour l'Administration communale

Le bourgmestre  
(Camille Kohn)

Le secrétaire  
(Alain Kring)